



Tremplin pour la jeunesse agricole

présenté par

 Desjardins

Règlements du programme

Le **Fonds coopératif d'aide à la relève agricole (FCARA)** est composé des partenaires Desjardins, Sollio Groupe Coopératif et de la Fédération de la relève agricole (FRAQ). Le FCARA a reçu un appui financier de la part de Desjardins dans le but de soutenir de jeunes entrepreneurs agricoles dans leur projet d'établissement ou de repeneuriat, et ce, par le biais de l'initiative nommée Tremplin pour la jeunesse agricole.

Nature du programme

Le programme vise à former, outiller et appuyer financièrement les jeunes entrepreneurs entre autres, par le biais de 20 bourses de 15 000 \$. Les lauréats devront participer à un parcours de formation et de réseautage offert gratuitement, et constitué de 5 rencontres réparties entre l'automne 2022, le printemps 2023 et l'automne 2023. Les bourses seront remises à l'automne 2023.

Participants admissibles

Le programme est ouvert à toute personne majeure résidant dans la province de Québec et qui :

- possède la citoyenneté canadienne ou le statut de résidence permanente¹;
- est membre² d'une caisse Desjardins du Québec, de la Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ) et du réseau de Sollio Groupe Coopératif au moment de poser sa candidature et au moment de recevoir sa bourse;
- est âgé(e) de 40 ans ou moins au 31 décembre 2023;
- détient un minimum de 20% des parts de l'entreprise agricole dans laquelle il ou elle a entrepris un processus d'établissement ou de reprise depuis 5 ans ou moins.

Précisions sur les critères d'admissibilité

- ¹ Consultez le site web du gouvernement du Canada pour connaître la définition de citoyen canadien et résident permanent.
- ² Par définition, un membre Desjardins est une personne titulaire d'un compte entreprise chez Desjardins, un membre de la FRAQ est une personne ayant dûment acquitté sa cotisation annuelle et un membre du réseau de Sollio Groupe Coopératif est une personne membre de l'une ou l'autre des coopératives affiliées à la fédération.

Comment participer?

Pour participer, les participants admissibles doivent suivre les étapes suivantes :

1. Remplir le formulaire de candidature en ligne;
2. Rédiger une lettre (maximum de 800 mots) pour présenter sommairement leur candidature, leur entreprise et indiquer à quoi servirait la bourse de 15 000 \$ si leur candidature était retenue.

Date limite pour soumettre votre candidature :

30 septembre 2022, 23 h 59

Pour toute question, écrivez à : andrea.renaud@sollio.coop

Les candidatures seront évaluées selon les critères suivants :

- Engagement dans son milieu (professionnel, communautaire, sportif, etc.)
- Engagement en agroenvironnement (bonnes pratiques, pratiques innovantes, etc.)
- Vision entrepreneuriale
- Formation initiale et continue
- Passions et autres champs d'intérêt
- Nature du projet que financerait la bourse si sa candidature était retenue

Chaque candidature sera analysée par un jury composé de représentants de Desjardins, de Sollio Groupe Coopératif et de la FRAQ. Une pondération sera appliquée pour chacun des critères. Lorsque la sélection sera effectuée, la personne responsable du projet communiquera avec les lauréats pour les informer des prochaines étapes.